



Gain d'un voyage grâce à un jeu-concours

Par **azerty**, le **23/10/2011** à **20:08**

Bonjour,

Le 20/10/11, j'ai reçu un courrier d'un organisme d'huiles d'olive provenant d'Espagne, suite à un jeu-concours auquel j'avais participé sur Internet. Le courrier (datant d'octobre 2011, pas de jour précis) stipule que j'ai la chance de gagner un voyage de 5 jours en Espagne et que je dois leur envoyer par mail ma confirmation avec les noms des participants avant le 14/10/11 ; or, l'enveloppe, mentionne une date de départ d'Espagne au 17/10/11. Je n'ai donc pas pu répondre avant le 14. De plus, je n'ai reçu ni mail ni appel téléphonique de leur part. Je me suis donc rendue sur leur site Internet et j'ai vu le nom d'une autre personne car, selon le courrier, sans réponse de ma part avant le 14/10, ils attribueraient le lot à quelqu'un d'autre.

Je vous joins le lien vers le règlement du concours
(<http://www.huilesdoliveurope.com/reglement.pdf>).

Merci de m'aider pour savoir si je suis en droit de réclamer mon lot.

Par **mimi493**, le **23/10/2011** à **20:23**

Et le cachet de la poste donnait quelle date ?

Par **azerty**, le **23/10/2011** à **23:25**

bonsoir,

il n'y pas de cachet de la poste, il s'agit d'une étiquette autocollante (sur l'enveloppe) d'une messagerie express datant du 17/10/11.

Merci

Par **MICHELROA**, le **24/10/2011** à **12:33**

Bonjour,

Tout comme Azerty je viens de recevoir un courrier m'annonçant le gain de ce voyage mais ce courrier esr parti d'Espagne le 18/10/2011 et me demandant une réponse pour le 14/10.2011 !

Arnaque ?

Quel recours ?

Par **mimi493**, le **24/10/2011** à **12:34**

et le courrier vous vend quelque chose ? Parce que pour qu'il y ait arnaque, il faut qu'ils espèrent quelque chose.

Les deux, prévenez la DGCCRF, on sait jamais

Par **MICHELROA**, le **24/10/2011** à **12:39**

Non le courrier ne vend rien.

Il ne stipulr que le fait que j'ai gagné !!!!

Par **ratatin**, le **24/10/2011** à **12:44**

Voilà je viens de recevoir le même message que vous bizarrement j'ai gagné aussi mais la date est passée. Je ne peux donc pas obtenir mon gain car il fallait les prévenir avant le 14 octobre et on est le 24 octobre. Je me demande à quoi ça rime tout ça. Surtout quand je vois que je suis pas le seul dans ce cas là.

Par **MICHELROA**, le **24/10/2011** à **13:23**

Attendons qu'ils répondent . Ensuite on verra si une action commune est possible;

Il faudra alors pouvoir nous communiquer nos adresses mail pour déterminer l'action à poursuivre.....

Par **mimi493**, le **24/10/2011** à **13:34**

Commencez par tous signaler le cas à la DGCCRF

Par **azerty**, le **24/10/2011** à **13:51**

bonjour,

apparemment, je ne suis donc pas la seule à avoir reçu ce courrier, de mon côté j'ai renvoyé un mail à l'adresse qu'il y avait ds le courrier (info@huilesdolivedeurope.com) et j'ai reçu leur réponse ce matin. La voici :

"Madame, Monsieur,

Au nom de l'Organisation Interprofessionnelle de l'Huile d'Olive Espagnole, promotrice du Programme de Promotion de l'Huile d'Olive en Europe, j'aimerais vous présenter nos excuses pour le malheureux incident qui s'est produit dans l'envoi des courriers aux gagnants du programme.

Vous avez bien été parmi les 1 000 premiers à vous inscrire sur le microsite. C'est la raison pour laquelle, vous avez reçu le livre sur le monde fantastique des huiles d'olive. En revanche, par à une erreur d'impression, la carte qui accompagnait le livre faisait référence à un autre cadeau (celui d'un voyage dans les zones de production d'huile d'olive en Espagne), dont le gagnant a été tiré au sort en présence d'un notaire le 3 octobre dernier. Son nom est publié depuis le 4 octobre sur le microsite www.huilesdolivedeurope.com comme vous pourrez le vérifier.

Dans la mesure où je suis moi-même consommatrice et que je participe également à des actions promotionnelles, je comprends parfaitement votre déception. C'est pourquoi j'aimerais renouveler mes excuses pour cet incident en espérant que cela ne vous gâchera pas le plaisir de lire le fantastique livre que nous nous faisons une joie de vous envoyer.

Je reste à votre disposition à cette adresse électronique pour toute explication que vous pourriez nécessiter.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués."

Bonne journée
AZERTY

Par **azerty**, le **24/10/2011** à **15:10**

Je continue, avec le mail, ils ont mis en pièces jointes le courrier que j'aurais "dû" recevoir, c'est-à-dire celui m'annonçant le gain du livre seulement, ainsi que la copie de l'acte notarial ; sur ce dernier, on a 3 noms, dont celui qui apparait sur le site internet www.huilesdolivedeurope.com, mais il y a une erreur d'orthographe flagrante dans le nom (sur le site "MESSAOUDI" et sur l'acte "MESSANDI")...bref, c'est à n'y rien comprendre...si vous avez des idées...

Par **ratatin**, le **24/10/2011** à **22:54**

C'est vraiment bizarre tout ça!!!

Par **mimi493**, le **25/10/2011** à **02:29**

Soit le site est réel, c'est vraiment une campagne institutionnelle pour promouvoir l'huile d'olive européenne, et c'est d'un amateurisme épouvantable (il n'y a donc pas qu'en France que les agences de com se gavent sur le dos de l'Etat)
Soit c'est une arnaque mais laquelle

Dans tous les cas, avisez la DGCCRF !!!!

Par **laboulaie**, le **10/11/2011** à **22:24**

Je suis aussi une "gagnante" du jeu des huiles d'olive d'Europe. Il faut publier cette info, parce que cette agence est supposée aider les producteurs... et est subventionnée par l'Europe. La presse espagnole comme la presse française doivent être au courant

Par **laboulaie**, le **10/11/2011** à **22:25**

Je suis aussi une "gagnante" du jeu des huiles d'olive d'Europe. Il faut publier cette info, parce que cette agence est supposée aider les producteurs... et est subventionnée par l'Europe. La presse espagnole comme la presse française doivent être au courant